

SOUVENIRS DU BASSIGNY

FRAGMENTS DETACHES

DE

L'HISTOIRE DE LA MOTHE

Par M. J. MARCHAL

ANCIEN MAGISTRAT

LANGRES

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RALLET-BIDEAUD

3, rue de l'Homme-Sauvage, 3

1889

SOUVENIRS DU BASSIGNY

1

Quelques monuments funéraires de l'église de La Mothe

Dans la petite église d'Outremécourt, ombre raccourcie de la collégiale de La Mothe, humble copie de ce vieux temple, et pieusement construite d'une partie des matériaux qui le formaient, de nombreuses inscriptions sépulcrales, qui de jour en jour s'effacent sans qu'on les ait même recueillies, reportent avec mélancolie l'âme du passant, l'âme du philosophe sensible, aux jours où elles exprimaient la pensée du peuple croyant et pur qui résidait sur la montagne. Dans le nombre, nous n'avons pu remarquer, sans qu'une larme ne nous vint à l'œil, les épitaphes des derniers habitants qui moururent au temps des sièges, un peu avant la ruine de la Mothe, et qui ne virent pas du moins renverser, par la pioche du démolisseur, les murs antiques et glorieux, vénérable tombeau de leurs pères, berceau chéri de leurs enfants (Esquisses d'un voyage de Nancy à Bourbonne, par Monsieur Guerrier de Dumast).

Ce noble langage d'un de nos plus patriotiques Lorrains nous a toujours frappé. Comme lui, depuis que nous feuilletons les vieux papiers de nos archives, que nous étudions notre montagne, combien nous avons regretté l'indifférence et l'oubli de nos pères pour ces nobles restes, aujourd'hui disparus ou usés, pour ces inscriptions et épitaphes armoriées, qui nous auraient ouvert une éclaircie dans le passé. Maintenant tout est ruiné et dispersé : une description est devenue impossible. Cependant, en rappelant les découvertes faites çà et là, en publiant les fondations et les testaments de diverses familles, on peut encore, il me semble, arriver à reconstituer comme souvenirs, une partie du dallage funéraire de notre collégiale. Je vais tenter l'ébauche de ce Livre d'or de La Mothe. N'est-ce pas faire une œuvre pie et restituer une page de notre histoire locale? Mon essai appellera peut-être aussi des imitateurs. Les registres des fabriques, les livres de raison des familles n'ont pas encore été tous feuilletés ; les cimetières et églises des environs conservent encore des dépôts ignorés¹.

En août 1402, Jehan Chintrel fut enterré dans l'église collégiale de la Mothe. Il était originaire de cette ville, avait été Sénéchal de la Mothe de 1382 à 1385, puis Prévôt de Lamarche et était revenu mourir sur la montagne natale dans la maison de ses pères, attenante au cimetière. Sa tombe a été retrouvée en 1880, dans l'église d'Outremécourt, par M. Voulot, conservateur du musée d'Epinal et est aujourd'hui au musée de cette ville. Elle est superbe et intéressante surtout par les détails du costume du personnage qui est sculpté en haut-relief. Un bandeau d'inscription en beaux caractères descend tout le long de la paroi gauche. Les armoiries en sont malheureusement mutilées. M. Voulot a donné une description complète de cette dalle funéraire, avec une héliogravure, dans les *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, année 1881, page 227.

A peu près à la même époque, un Milet de La Mothe, qui fut bailli du Bassigny vers 1343, eut sa sépulture en la chapelle Notre-Dame.

¹ L'étude du pavage de l'église d'Outremécourt offrirait un réel intérêt : que de tombes ou de parties de tombes, de débris d'inscriptions et d'armoiries à recueillir! Le déplacement des bancs s'impose.

Didier Béget, Sénéchal de La Mothe et Bourmont de 1480 à 1505, puis tout à la fois Sénéchal et lieutenant général du Bailliage du Bassigny de 1505 à 1526, ainsi que sa femme Agnès Daulcy, fille du Seigneur de la maison-forte de Vroncourt² décédèrent à La Mothe, *en leur maison, dite la Tour, en la rue qui va de la croix à l'église* et furent inhumés en cette église.

Humbert Mourtin, Sénéchal de la Mothe et Bourmont de 1534 à 1554, anobli le 20 décembre 1535, y trouva aussi sa dernière demeure, avec un anniversaire fondé par sa veuve Didière Daulcy qui donna, pour cet objet, deux mille francs en principal. Didière Daulcy se remaria à Jean de La Vaulx, écuyer, seigneur de Vrécourt, St Ouain et lieutenant de capitaine au gouvernement de La Mothe : elle mourut à La Mothe en 1591, mais nous ne savons si elle y fut enterrée. L'obituaire constate qu'en 1577, une dame Daulcy, a fait une fondation en cette église et a donné quatre fauchées de prés sur le finage de La Mothe³.

Cette église possédait les tombes de Jean de Sandrecourt, mort en 1556 et de sa veuve Jeanne Béget ; de plusieurs membres de la famille de Mandres et de St Loup qui tenaient alors la seigneurie d'Outremécourt.

Les obits d'une Delle Catherine Béget se faisaient en l'église paroissiale le 22 janvier, jour de St Vincent ; de Didière Daulvin vivante femme à M. Gérard de Belleau le 10 avril jour de son décès ; celui de Jeanne Mercier, veuve de Jehan Héraudel puis de Laurent de La Fontaine se célébrait en juillet et celui de Claude Thouvenel, avocat en la Cour du Parlement de St Mihiel décédé en 1604 se faisait le 27 mars.

Par son testament du 17 juin 1581, Claude Bertrand, curé de Suriauville puis retiré à La Mothe *élit sa sépulture à Blévaincourt en la chapelle Ste Croix ou à La Mothe auprès de feu Humbert Mourtin, jadis Sénéchal*. Une clause de ce testament mérite une mention spéciale : *Je veux, dit-il, que tout et un chacun de mes biens meubles et acquêts ou argent, maisons, prés, terres, chenevières, linges, vin, blé, orge, avoine, bétail, moutons, brebis, calices, livres et généralement le tout, être vendus aux enchères et les deniers en provenant être mis à intérêt, pour iceux entretenir un maître école, homme d'église docte et de bonne vie, pour enseigner les pauvres enfants du lieu de La Mothe ou Blevaincourt, là ou je serai inhumé ; il aura pour ses gages seulement cent livres de Roi et sera tenu le maître d'école de prier Dieu pour les trespassés chacun jour, tant aux actions de grâces, saluts qu'à la messe où soit dit un De Profundis ; ou si le dit bien étant vendu et que l'intérêt puisse monter a 200 livres, j'entends que ce soit pour entretenir deux enfants ez études, l'un pour être d'église et l'autre pour la temporité, et que ce soient enfants pauvres ; j'entends que l'un de ces enfants soit de ma parenté, l'autre à la volonté de mes exécuteurs testamentaires, ou de marier quelques pauvres filles par chacun an, leur donner chacune cent francs barrois ; ou de faire apprendre des métiers à de pauvres enfants ; le tout selon l'avis de mes exécuteurs testamentaires, qui aviseront laquelle chose sera la meilleure.*

Incrusté dans les murs du chœur de l'église de Nijon, est un monument en pierre fine, avec plaques de marbre noir, chapiteau, cariatides, guirlandes de fleurs, inscription et armoiries ; une seconde plaque indique qu'il a été transporté de la Mothe à Nijon, afin de le conserver

² Nous avons remarqué, sur une plaque de cheminée de l'antique et délabré château de Vroncourt un double écusson : l'un est très divisé dans le genre des armoiries des Ducs de Lorraine ; l'autre porte une fasce vivrée ou ondée accompagnée de trois étoiles une en chef et deux en pointe. Nous avons cru que ce second écusson appartenait à la famille Daulcy dont nous parlons et dont un membre fut évêque de Langres en 1452. M. Arthur Daguin nous a fait reconnaître notre erreur dans son savant travail sur les évêques de Langres (tome III, Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, page 146). Une généalogie de la maison des Salles indique ces armoiries comme il suit : *d'argent au sautoir de gueules, accompagné aux quatre pointes d'une croix d'or recroisettée au pied fiché au lion de sable rampant et brochant sur le tout chargé sur la cuisse droite d'un écusson d'or.*

³ Mourtin porte : *de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois têtes de loup arrachées et allumées d'or.*

au temps de la démolition de la ville. L'inscription principale est conçue comme il suit : *Vénérable Me Jean Plumerel, natif de Bourmont, docteur théologien, chanoine de céans, a fondé une rente annuelle et perpétuelle de 41 f. pour la délivrance à Messieurs du Chapitre de 683 f 6 gros de principal, laquelle rente à 6 pour cent sera employée, sçavoir : 26 f pour une messe basse de la Passion qui se dira chacun vendredi par le chanoine immédiatement après la semaine de sa grande messe, pour laquelle sera donnée 6 gros ; 9 francs pour célébrer par chacun an son obit au jour de décès avec diacre, sous-diacre, recommandation et vigiles à neuf leçons au jour précédent ; 3 f. 9 gros pour, après les dits vigiles, chanter un Salve au devant de l'autel Notre-Dame avec un De Profundis ; 2 f pour les pauvres et 3 gros à celui qui les distribuera.... Ce chanoine décéda à Neufchateau, âgé de 84 ans le 9 décembre MDLI : son corps ramené en cette église pour y être inhumé. Les armoiries gravées sur ce monument sont : d'azur à un vol d'or surmonté en chef de 3 étoiles d'or. Elles diffèrent des armoiries concédées à une famille Plumerel de La Mothe, le 23 mai 1612, qui portent : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 colombes d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

Anthoine Robert, Sénéchal de La Mothe et Bourmont de 1568 à 1585, décédé en 1594, et sa femme Jeanne Voillot⁴, d'une famille noble de Damblain, furent mis en sépulture en l'église de La Mothe. Leur fille Simonne y avait déjà été enterrée le 16 décembre 1578 et sa tombe a été rapportée dans l'église d'Outremécourt où elle est encore. L'épithaphe d'Anthoine Robert devait contenir les mentions suivantes : *En l'année 1594, le 20 juin, défunt Me Anthoine Robert, vivant licencié en lois, Sénéchal de La Mothe et Bourmont décéda, et a fondé un obit d'une messe haute par chacun premier vendredi des douze mois de l'an, au nom des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le remède et salut de l'âme de Dame Antoinette du Port sa mère, de lui et de tous les trepassés, qui est inhumée en l'église paroissiale de ce lieu, au devant de l'autel de Madame Ste Barbe, proche des fonts ; pour laquelle messe, avec les recommandations il a donné pour le curé 6 gros, pour le maître d'école qui répondra 6 blancs pour chacune fois, 3 gros à la Fabrique par an, au Marguillier pour ses peines 6 gros et 6 gros pour être distribués aux plus pauvres, par chacun premier vendredi du mois d'août ; le tout revenant à 8 f 9 gros : pour à quoi satisfaire honnête homme Claude Plumerel, au nom et comme exécuteur testamentaire du dit défunt, se faisant et portant fort de ses cohéritiers a mis es mains de Didelot Didier, marguillier en la dite église et paroisse la somme de six vingt cinq francs le 19 juillet au dit an ; lesquels deniers à l'instant reçus ont été mis à constitution de rente pour la dite somme de 8 f 9 gros, aux termes de l'ordonnance de son Altesse, ès mains de Jean Voindre et Jeanne Dauvin sa femme, qui en ont passé lettre de constitution de rente qui a demeuré ès mains de Didelot Didier, pour la mettre au coffre de la dite église. Par une autre clause de son testament, Anthoine Robert donnait une fauchée et demie de pré, pour une messe à célébrer par an le jour de son décès ou le lendemain⁵.*

Marguerite Le Vain, épouse en 1ères noces de Dominique de Bar, écuyer, Sénéchal de La Mothe et Bourmont de 1554 à 1567, remariée à noble Anthoine Bouvot, écuyer, Seigneur de Montrecourt, Président en l'élection de Langres déclare, par son testament du 24 janvier 1604, *qu'étant présentement en La Mothe*, elle élit sa sépulture en *la chapelle cloistrale fondée en l'église Notre-Dame de La Mothe, au lieu et place ou proche icelle de défunt son père*. Marguerite Le Vain descendait, du côté maternel, des familles nobles langroises, Decombles et Symony ; Fille d'Estienne Le Vain, de Brainville, admodiateur de la Seigneurie d'Huilliécourt appartenant à Gratiien de Crépy, Sr de Fontenoy, et de Marguerite Symony, elle était sœur de Martin Le Vain⁶, anobli le 23 février 1580 et tige des Seigneurs d'Hâcourt.

⁴ L'obit de Jeanne Voillot se célébrait le mercredi devant Pasques fleuries. Elle était déjà veuve de Didier Hurault en son vivant substitut et avocat au Bailliage de Bassigny.

⁵ Antoine Robert par ses libéralités fut le fondateur du collège de La Mothe.

⁶ Martin Le Vain avait épousé en 1ères noces Françoise Perrin fille de Jean Perrin, de Langres, dont une fille, Marie, femme d'Anthoine Plusbel, avocat à Langres, et en 2es noces Claire Monginot encore de Langres. Les armoiries de Françoise Perrin, gravées sur sa tombe en l'église de Brainville, portent

Par ses dernières volontés, du 22 mai 1617, Jeanne Domptaille, veuve d'Elophe de Joisel, écuyer, seigneur de Montavault, décédé en 1614 Lieutenant au gouvernement de La Mothe, veut : *que mon corps soit enseveli et inhumé en l'église de la Mothe, au chœur, devant l'autel St Nicolas, sous une tombe que feu ma mère est inhumée.* Elle mourut en août 1619. Elle était fille d'Urbain Domptaille, secrétaire du duc Antoine, et de Jeanne Daulcy, de Vroncourt ; petite fille de Ferry Daulcy et de Anne Beget⁷.

En 1605, Nicolle Menu, native de Malaincourt femme en 2es noces de Pierre Juliot et en 3es noces d'Antoine Goujon, sergent en la compagnie de La Mothe, établit sa sépulture en l'église de cette ville au devant de l'autel St Bartholomé. Son exécuteur testamentaire, le Sénéchal Estienne Menu de Roncourt remplit ses dernières volontés.

René d'Anglure, seigneur de Melay, grand maître en l'hôtel de Son Altesse, gouverneur de La Mothe, Montesclair, Montigny, et capitaine de Bourmont, décédé en automne 1597, fut, d'après sa volonté expresse et pour une certaine affection, rapporté en la fermeté et chateau de La Mothe, déposé en la chambre où il avait coutume de loger et porté hors, à la conduite des gens d'église et de ses confrères de la confrérie de Ste Catherine de la Mothe, et mis en sépulture en l'église parochiale et collégiale de cette ville. Sa femme Pierrette de Giresme était déjà veuve de Nicolas de Vienne, seigneur de Vauvilliers et Demangevelle, elle se retira au château de Lignéville puis à Suriauville. En 1607, elle est désignée sous le nom de Dame de Melay, Clermont et Fèrechampenoise. René d'Anglure, mort sans enfants, était fils de Henri d'Anglure, seigneur de Melay, et de Demoiselle Claude de Mailly ; petit fils de Saladin d'Anglure et de Marguerite de Ligniville. Ses héritiers furent sa mère et ses deux sœurs : Dlle Claude d'Anglure épouse de Jean de Damas, seigneur de St Riran, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du Roi de France, et Dlle Renée d'Anglure, épouse de Gaspard de Lignéville seigneur de Tuméjus, gentilhomme servant de Son Altesse.

Dans la chapelle Notre-Dame, se trouvaient les tombes de Mougeot Blanchevoye, mort en 1572 ; de son fils Jehan décédé vers 1588, et de Claude Blanchevoye, leur fils et petit-fils. Cette famille, originaire de Mirecourt, s'était fixée à la Mothe. Ils y furent successivement contrôleurs en la Sénéchaussée et greffiers en chef au Bailliage du Bassigny pendant plus d'un siècle. Le testament de Claude Blanchevoye, du 16 janvier 1635, donne des renseignements complets sur son monument funéraire : *Je veux et entends, dit-il, la sépulture de mon corps être en la chapelle Notre-Dame, dite de la Magdeleine, sous la tombe que j'ai par ci-devant posée pour défunte demoiselle Anne de Briseux, ma première femme, et qui est proche de l'autre tombe de Millet de la Mothe, mon prédécesseur, et où défunt mon père auroit été inhumé. Au gros pilier proche, séparant cette chapelle de la nef principale, je désire être dressé et élevé une épitaphe qui tiendra depuis le haut au bas, orné de marbre aux endroits où il sera de besoing au quadre du dedans, auquel il soit insculpté ce qui cy-après, pour la mémoire tant de moy que de mes prédécesseurs, dans des lames de marbre noir et lettres d'or, et pour la fourniture, frais d'iceluy jusques à la somme de trois cens francs : Cy gist le corps de Claude Blanchevoye, escuier, licencié en droit et controleur des Senechaussées de La Mothe et Bourmont, et greffier en chef au Bailliage du Bassigny, lesquels estats il a exercé par l'espace de cinquante ans, et ses prédécesseurs, père et ayeul, précédemment immédiatement, l'espace et temps de cinquante trois ans, du temps et règne de six souverains princes, l'invictissime Charles, François, Henry, Charles le Grand,*

trois arbalètes 2 et 1.

⁷ La famille de Joisel était originaire du Bailliage de Sézanne. D'après un mémoire produit par Elophe de Joisel pour justifier sa qualité de noble en 1588, ses armoiries étaient : *de sable aux losanges sans nombre, entrelacés d'or et de gueules ; timbré d'un heaume d'azur fermant à boucle d'or, surmonté d'un panache rouge et jaune.*

Urbain Domptaille avait été anobli par lettres patentes du 28 février 1536. Ses armes étaient : *d'azur à une bande d'or, chargé d'un léopard lionné de gueules, armé, limpassé et couronné de même.*

François, Christienne Royne de Danemark et le bon Duc Antoine, avec toute intégrité, fidélité et sans aucunes rephensions, et lequel Claude Blanchevoye a fondé un obit au chapitre de céans à célébrer annuellement le jour de feste de St Claude sixième de juin, avec diacre et sous-diacre, recommandations, vigiles à neuf leçons au jour précédent et luminaire nécessaire en tel cas, pour lequel il a fait délivrer à Messieurs les Vénérables, en deniers la somme de huit vingt francs, pour être mise à rente annuelle et perpétuelle et icelle rente employée pour célébrer le dit obit, scavoir, neuf francs à Messieurs les Vénérables vicair, chapelains, vicair de la paroisse et autres y assistans, deux francs aux pauvres, qui se distribueront à la fin du dit obit, trois gros au clerc du dit chapitre, et qui sera immatriculé aux revenus et déclarations des dits obits, afin de prier pour les trespasés ; et sera prise la pierre blanche de Chalvraines, celle qui est en ma maison de Graffigny, que j'ai destinée et destine dès maintenant comme pour lors pour la dite érection, entourée de quoi l'on se pourra servir pour érection du dit épitaphe. La tombe et la plaque du monument de Claude Blanchevoye étaient ornées d'escussons armoriés de trois lionceaux naissants, 2 et 1, et d'autres écussons dentelés et armoriés⁸.

Nicolas du Boys, l'illustre défenseur et historien de La Mothe, nous a laissé la note manuscrite suivante : *Le seigneur Antoine du Boys, mon père, décédé à La Mothe le 23 décembre 1636, aussi regretté des princes et de tout le peuple qu'il avait été honoré et chéri pendant sa vie, après avoir exercé la charge de Lieutenant général au Bailliage du Bassigny l'espace de trente ans, fut enterré en la chapelle Ste Catherine, en l'église collégiale où il y a un obit de fondé de 150 livres tournois.*

Claude Hiérosme, fille de Charles Hiérosme, escuyer, seigneur de Sivry, capitaine, prévot, gruyer et Receveur de Dieulouard et de Marguerite Richard ; veuve de Jean d'Abocourt Procureur général de l'Eveché de Metz, puis épouse de Nicolas du Boys, Lieutenant général au Bailliage du Bassigny, est décédée en couches le 3 septembre 1638. Par son testament, *elle a choisi sa sépulture en la chapelle Ste Catherine de l'église de La Mothe, à main gauche, au coin, et le plus proche de la tombe ou est inhumé mon beau père Antoine du Boys.*

Aymée Sarrasin, fille de Jean Sarrasin de Germainvilliers et de Marguerite de Hay ; veuve de Jean Jacquinet seigneur du fief de Soulaucourt⁹, épouse en 2es noces de Jacques des Brochers seigneur des Loges, lieutenant d'une compagnie de la garnison de La Mothe, déclare dans son testament du 2 avril 1638 : *Je veux et choisis pour ma sépulture la place où défunte ma grand'mère Calherine Héraudel est enterrée en l'église paroissiale de cette ville de La Mothe.* Elle mourut le 12 mai 1638.

Devant l'autel St Nicolas, existaient les tombes la famille Héraudel¹⁰, l'une des plus nombreuses et des plus distinguées de la ville, ainsi que celles des familles Maulbon et Aulbry. Cette particularité nous a été révélée par un différend soulevé et jugé au Bailliage, relativement à leurs bancs respectifs qui avaient été déplacés pour une inhumation et mal replacés ensuite.

Comme confirmation, nous extrayons de l'obituaire de La Mothe la pièce suivante : *In nomine Domini, amen. Comme ainsi soit que depuis trois ans passés, Dame Claude Aulbry,*

⁸ Claude Blanchevoye, d'abord marié à Anne de Briseux ou de Brifeux, avait épousé le 27 mai 1606 Marie du Pasquier qui lui survécut. Nous avons retrouvé un portrait gravé de l'époque de Jehan Blanchevoye. Il est dans un médaillon rond de huit centimètres de diamètre, avec les noms et qualités en bordure dans un double cercle. Des amateurs nous assurent que ce portrait est une œuvre de Woeiriot.

⁹ Le blason de la famille Jacquinet était : *d'azur, à trois glands d'or, embogés de sinople* (et non renversés), *1 en chef et 2 en pointe.* La famille Drouot Laguerre de Lamarche, alliée aux Jacquinet, ainsi que celle de Berget, de Damblain portait : *d'azur à trois glands renversés d'or 2 et 1.*

¹⁰ Les armoiries Héraudel étaient : *d'azur, à la bande d'or chargée de trois trèfles de gueules.*

femme à Me Claude Maulbon, commissaire des magasins de La Mothe, y demeurant, ait, par dévotion particulière, fondé une messe haute en l'église parochiale de ce lieu à perpétuité et à chacun jour de feste Monseigneur St Claude, leur patron, sixième de juin pour la célébration de laquelle messe, la dame Aulbry aurait délivré et mis en mains de Toussaint Goncourt lors marguillier, vingt-cinq francs barrois, pour être icelle à constitution de rente, et d'icelle en payer au Sr curé dix gros pour son service, cinq gros à l'église, trois gros au maître d'école et trois gros au marguillier : est-il que le dit Maulbon voulant participer à cette même dévotion et afin que le saint service de Dieu et de mon dit seigneur St Claude soit augmenté en son particulier, joint avec celui de la dite Aulbry iceluy Maulbon a aussi mis et déposé manuellement es mains de Me François Chevillon, à présent Marguillier de la dite église, aussi vingt-cinq francs barrois, faisant en tout cinquante, pour être constitués en rentes assurées sur un fonds valant icelle, afin d'être célébré annuellement et à perpétuité la dite haute messe solennellement le dit jour susdit, ou le lendemain en cas qu'elle eschoit à jour de Dimanche, et ce par le Sr Curé et à diacre et sous diacre, à l'effet de quoy sera payé au dit Sr Curé un franc, sept gros aux dits diacre et sous diacre, six gros à l'église, aux pauvres cinq gros, au maître d'escolle et escolliers quatre gros deux blancs, au marguillier trois gros deux blancs, et à ceux qui sonneront la dite messe avec la grosse cloche, le troisième coup en trézeau, trois gros et un gros aux pauvres ou enfants qui répondront ou tiendront les torches à l'élévation ; et après la dite messe célébrée se dira un De Profundis et Libera sur les corps des parents des fondateurs inhumés au devant de l'autel Monsieur St Nicolas en la dite paroisse où la dite messe se dira. En foy de quoy le dit Sr Curé, fondateur et marguillier se sont soussignés ce 7 juin 1638, jour auquel la dite messe solennellement a été dite pour présentement. Signé ; Vignerou, curé de La Mothe, Maulbon, Claude Aulbry et François Chevillon.

Beaucoup de chanoines eurent leur sépulture dans cette église ; aucune particularité intéressante ne nous a été conservée à ce sujet. Guillaume de Lonchon, prévôt du chapitre de 1602 à 1638, année de sa mort, fut inhumé en juillet *au chœur de l'église collégiale*. C'était une clause formelle de son testament. Il fit à cette église de nombreux legs ainsi qu'aux confréries du Saint-Sacrement, de la Conception Notre-Dame, du Rosaire, de Madame Ste Catherine, de Monsieur St Roch et St Sébastien. Son missel en grand volume, à usage de Rome, était donné par lui à la chapelle du château de La Mothe.

Enfin, je crois devoir signaler, comme restes des monuments funéraires de notre église, une pierre sculptée qui en provient et que j'ai découverte dans un grenier de l'ancien collège de Bourmont. Ce bas-relief a 0m62 de hauteur, 0m43 de largeur sur 0m08 d'épaisseur. Il est entouré de cariatides et de moulures finement exécutées. Au milieu de cette pierre, dans un cadre à godrons, on voit, à droite, un calvaire formé d'une monolithe comme un autel, sur lequel se trouve Jésus en croix et les Ste femmes en prière. A l'angle gauche, sous l'ombrage d'une forêt, dont les dernières branches largement étendues s'allongent en dôme jusqu'au calvaire, est un destrier sellé et tenu en main par un valet aux cheveux ébouriffés et flottants. Dans le fond, à travers une éclaircie de la forêt, se dresse dans le lointain, à mi-côteau, un château-fort muni de nombreuses tours. Sur le premier plan et au centre du cadre, un guerrier vu de profil, bardé de fer, éperonné, les cheveux ras, la barbe courte en pointe, le cou entouré d'une collerette tuyautée, est agenouillé sur un coussin vis-à-vis le calvaire et a les mains jointes. Son casque est jeté derrière lui : ses gantelets et ses armes sont déposés à ses côtés. Il semble remercier le ciel de l'avoir protégé dans son expédition et de lui permettre de rentrer dans son castel. Au-dessus de ce cadre, dans une couronne de laurier ayant deux anges accroupis pour tenants, est gravé le blason du personnage, qui montre *un loup assis, appuyant tendrement sa tête sur les gardes d'une épée, en forme de croix, la pointe en bas et légèrement inclinée*. Comme timbre : un armet morné, de profil, avec son bourrelet et ses lambrequins, et pour cimier : deux hommes dont l'un est armé d'une massue. La partie inférieure de ce bas-relief, avec ses enroulements et moulures qui la relie au sujet principal, est vide et paraît avoir été laissée pour recevoir une plaque commémorative. Des trous chevillés de bois indiqueraient l'emplacement probable des

attaches. Cette pierre nullement endommagée doit être une partie d'un tombeau de la fin du XVI^e siècle, ou plutôt un *ex-voto* destiné à acquitter un vœu fait dans une circonstance critique. L'armet morné dé profil n'indique pas du reste un grand seigneur. Le blason nous est inconnu. A première vue, il nous avait semblé qu'il constituait des armes parlantes ; car un loup qui embrasse une croix ou appuie pieusement sa tête contre les bras d'une croix, devait être un St Loup. Or, une famille de St Loup possédait, au XV^e et XVI^e siècles, de nombreuses seigneuries dans le Bassigny, notamment celles d'Outremécourt, Chaumont-la-Ville, Graffigny, Jainvillotte, Melay, Saint-Julien et Beaucharmoy. Malheureusement, cette maison portait : *d'or à trois cotices de gueules, ou, d'or à la fasce de gueule, ou encore, d'or à 3 fasces de gueules*. Rien des armoiries que nous recherchons. Les nobiliaires particuliers pourraient nous mettre sur la voie, ainsi que l'histoire locale de notre région. Nous espérons que les studieux collaborateurs. de la Société historique de Langres nous aideront à éclaircir ce mystère qui touche certainement à un personnage de La Mothe ou du Bassigny¹¹.

Dans des lettres d'amortissement du duc Robert, du 12 janvier 1385, il est dit que : sur la supplication des chapelains, prévôt et chapitre de l'église collégiale de La Mothe, considéré les petites rentes et facultés de cette église, tant pour la stérilité des biens qui sont fort diminués, comme pour l'accident et infortunes de la prise de la dite ville en laquelle perdirent leurs chartres, privilèges et enseignements.... avons admorties et admortissons.... les rentes et censes désignées jusques à la somme de trente-sept livres sept sols petits tournois vieux, ou environ... et en ampliant leur avons donné et octroïé donnons et octroïons congé, licence et autorité, qu'ils puissent et leur loise aqvester et retenlr hors fief et justice, par dons par laix par aqest et autrement de toutes personnes qui y voudront faire leurs aulmosnes et charités tant pour leurs obits et anniversaires comme pour autres choses, jusques à la quantité et valeur de trente livres de terre chascun an monnoie que dessus, pour en user et jouir comme de la leur chose admortie

De cet amortissement nous extrayons les obits et anniversaires suivants : de Vautherin le Petit ; de Habert de Vaudrecourt, escuier ; de Jehan Chagrin ; de Jacques Vathier ; de Colin Pilardel ; de messire Fourque prestre ; de messire Guillaume prévost ; de Adeline, femme du dit Pilardel ; de Simon Richart ; 1390, de messire Guillaume Copiton ; de Jehnn Mourot de St-Thiébaud ; de Gilet de La Mouthe ; de Joffroy le petit, de Bourmont, et sa femme ; de la femme de Me Gilet ; de messire Jeban Gillet, cleric juré ; de Petit de La Mouthe ; de la femme Humbelot La Frutte ; de Perrinel, dit Guedebert, de Bourmont ; de la Dame du Mouney ; de messire Hugues, prestre ; de Gérardon, chanoine ; de Pierre de Rignel ; de messire Demenge, prestre ; de Vathier de Conflant ; de messire Constant prestre ; de messire Jehan de Brissey, chevalier ; du bailly Milet ; de messire Pierre Copiton ; de messire Maxe de Revigny.

En outre, nous avons relevé dans un inventaire des titres du chapitre de La Mothe les obits qui y furent créés par divers bourgeois. N'est-il pas probable que beaucoup de ces bienfaiteurs eqrent les honneurs d'une inhumation dans l'intérieur de l'église? Nous en mentionnons seulement quelques uns :

1320. Anniversaire pour Geoffroy, Sénéchal de Bourmont.

1320, Anniversaire pour Geoffroy, prévôt du Chapitre, fils du précédent.

1349, Obit et anniversaire pour Jehan Lorrette, chanoine, qui a donné à plusieurs reprises 50 jours de terres et 25 fauchées de prés.

1361, pour Messire Massé, chanoine.

1357, pour Thierry Prim.

1390, pour Anne, femme de Geoffroy de Saint-Thiébaud.

¹¹ La plaque indicative n'a-t-elle pu disparaître en 1792 conformément aux ordonnances des municipalités et le monument ainsi privé de son état civil est venu s'échouer sur un grenier et s'y est conservé intact à l'abri de la tourmente révolutionnaire.

1391, pour Jehan Chagrin.
1392, pour Thierry Milet et Béatrix sa femme.
1393, pour Jehan Gilles, curé de Semérecourt.
1403, pour Henri le Noir, de Vrécourt.
1403, pour Messire Gardon, chanoine.
1445, pour Geoffroy Varinet, prévot.
1476, pour Jeanne de Buerguy.
1477, pour Thiébaud Gérard, curé d'Aingeville.
1479, pour Messire Remy de Savigny.
1500, pour Ogier Masson, chanoine.
1526, pour Guillaume de Simey, écuyer, seigneur en partie de Vrécourt.

II

Etendard d'Antoine de Choiseul

Le drapeau de La Mothe, comme nous l'apprennent les chroniques, fut sauvé après le dernier siège de la ville et arraché au désastre par Nicolas de Landrian, lieutenant de la garnison. Conservé comme une précieuse relique au château d'Outremécourt, il disparut au moment de la période révolutionnaire. Les armoiries qui y étaient brodées étaient : *d'azur à deux barbeaux adossés d'or, accostés de deux croix de Lorraine de même et de deux croix recroisetées d'argent, l'une en chef, l'autre en pointe.*

Un monument du même genre se trouvait à Bourmont. C'était l'étendard d'Antoine de Choiseul, seigneur d'Iche, gouverneur de La Mothe, tué sur la brèche en 1634. Voici les renseignements que j'ai recueillis à son sujet dans les archives de Bourmont.

Cet étendard accolé à une hampe surmontée d'une lance dorée, était en soie bleue ; il portait de chaque côté, sur un nuage, une image de la sainte Vierge, tenant entre ses bras un Enfant-Jésus. Agenouillé à ses pieds, était un St Antoine ermite, qui demandait sa protection. Près de la Vierge, on voyait en fils d'or, le chiffre de Charles IV, duc de Lorraine et Bar, formé de deux C entrelacés et surmontés d'une croix de Lorraine. Aux côtés de St Antoine se trouvait un autre chiffre, formé des lettres A. D. C., initiales du suppliant, Antoine de Choiseul.

Après la mort de ce gouverneur, restée secrète pour les assiégeants, l'étendard fut conservé par son successeur Jean de Sarrasin, seigneur de Germainvilliers. Ce fut lui qui fut arboré et planté sur la brèche du bastion St-Nicolas, *vis-à-vis du drapeau de Turenne*, dressé sur la contrescarpe, pendant la trêve accordée pour les pourparlers de la capitulation. Emporté ensuite par le gouverneur, il fut gardé avec honneur au château de Germainvilliers. De Jean, ce trophée passa à son fils Antoine, puis à Jacques, à Antoine Léopold, 4e fils de ce dernier et enfin arriva à Nicolas-Joseph de Sarrasin, chevalier-seigneur de Germainvilliers, seul rejeton mâle de cette illustre famille.

En 1775, Nicolas-Joseph fit don de ce drapeau à la ville de Bourmont. Dans sa. lettre du 16 juin, il écrivait au Maire royal : *Je suis tres flatté de pouvoir vous donner, ainsi qu'à la ville, des marques de dévouement, en acquiescant au désir que vous me témoignez, de posséder cet étendard, qui fut exposé sur la brèche de La Mothe, lors de la capitulation de 1634 ; je voudrais pouvoir y joindre les quatre pièces de canon dont nos aïeux ont disposé pieusement dans les cloches de Germainvilliers, mais c'est le seul reste précieux qui me reste des monuments de votre ancienne grandeur et de votre origine....*

La ville de Bourmont, ayant sollicité l'agrément de Mr Jacques de Choiseul, comte de Stainville, lieutenant-général des armées du Roi, inspecteur d'infanterie, gouverneur des villes et citadelles de Strasbourg et d'Epinal, commandant en chef dans les duchés de Lorraine et de Bar, un des descendants d'Antoine de Choiseul, ce dernier accueillit cette demande d'une manière flatteuse pour la ville.

Par délibération du 12 août 1775, les officiers de la mairie royale décidèrent que cet étendard serait porté par les jeunes gens dans les processions générales et solennelles et cérémonies publiques, tant pour conserver la mémoire d'un héros que pour exciter l'émulation par les honneurs rendus, après la mort, à ceux qui l'ont bravée pour leur souverain, la patrie et leurs concitoyens. M. de Stainville, le 9 août, écrivait aux officiers de la Mairie la lettre suivante : *Je suis infiniment sensible, Messieurs, aux marques de souvenir que vous venez de donner*

à la mémoire d'un de mes ancêtres par la délibération que vous avez dressée pour faire porter dans les processions et fêtes publiques l'étendard qu'il laissa à sa mort. Je vous prie de recevoir les assurances de toute ma sensibilité pour cette attention et d'être persuadé de l'empressement que j'aurais à saisir les occasions qui pourront me mettre à portée de vous en marquer ma reconnaissance...

Cet étendard parut, pour la première fois, à la procession de l'Assomption de cette année. Il était porté par le jeune Léopold Henrys, fils du maire royal, alors âgé de 14 ans, qui devint plus tard député aux Cinq-cents, puis conseiller à la cour d'appel de Dijon.

Le 30 octobre 1791, la constitution française présentée au Roi le 3 septembre et approuvée le 14, fut lue et proclamée sur la grande place de Bourmont par Charles Bailly, maire, au milieu d'une assistance considérable qui manifestait son allégresse aux cris de : *Vive la Nation, le Roi et la Loi*. Le cortège assista ensuite au chant du *Te Deum* dans la principale église de la ville, avec la garde nationale et sa fanfare, et toutes les cloches en volée et au bruit du canon. Après le *Te Deum*, M. Henrys Marcilly, major de la garde nationale, a demandé en son nom, qu'au prescrit du décret de l'Assemblée nationale, les anciens drapeaux de la ville soient déposés en l'église. Ce qui ayant été unanimement octroyé, les deux drapeaux de la ville, savoir celui dont se servait l'ancienne bourgeoisie dans les cérémonies publiques et celui confié aux étudiants du collège de cette ville, venant de La Mothe et donné à cette ville par la famille des anciens gouverneurs de cette forteresse, par preuve de reconnaissance.comme il est dit dans les procès-verbaux des archives, ont été déposés à la voûte de l'église principale, pour y rester à jamais.

Depuis lors, ce drapeau a disparu.

En terminant cet extrait des registres de Bourmont, nous manifestons un vœu que la description si complète donnée plus haut rend facile à réaliser : La Société artistique de la Haute-Marne ne pourrait-elle pas faire soit en peinture, soit en broderie, une reproduction de ce drapeau historique qui tiendrait dignement sa place dans un de nos musées?

III

Charles IV et Jean de Sarrasin

Nous ne pouvons mieux finir cet article sur un de nos héros du siège, qu'en reproduisant deux lettres du duc Charles IV, qui le concernent et qui font autant d'honneur au souverain qui les a écrites qu'au sujet qui les a reçues : elles sont, je crois, inédites et sont inscrites sur les registres du bailliage du Bassigny :

A Monsieur d'Iche, gouverneur de La Mothe,

Monsieur d'Iche, je suis bien marry que l'on vous aye donné advis que j'aye quelques soupçons de votre lieutenant Germainvilliers, vous pouvez vous y fier et l'assurer que je n'ay jamais eu doute de son affection. Il fault que ce soit une mesprise, qu'il continue sa charge et qu'il croye que je m'y confie aultant qu'à homme du monde, je suis au desespoir du desplaisir qu'il a pu ressentir de cette mesprise, mais j'espère que cela n'empeschera pas qu'il continue comme du passé et que vous me croyiez

Monsieur d'Iche, votre très affectionne amy, C. de Lorraine.

Vesoul, ce 27 février 1634.

A monsieur de Germainvilliers, lieutenant au gouvernement de La Mothe,

Monsieur de Germainvilliers, j'ay ouy avec beaucoup de desplaisir la mesprise que l'on a fait de vous soupçonner en quelque chose contre mon service, cela est contraire à mes sentiments que je ne puis que de vous la tesmoigner par ces lignes, attendant que par quelque meilleur moyen je vous le fasse mieux cognoitre, elles serviront doncques a vous assurer que je n'ay jamais eu plus de confiance à homme qu'a vous, et mande à M. d'Iche les mêmes, vos longs services accompagnés de tant de zèle m'en ont donné trop de preuves et n'en puis jamais doubter, continuez je vous prie jusques au bout comme vous avez commencé et croyez qu'oultre la gloire et l'honneur que vous vous y conserverez et qu'acquierez je vous assure qu'à vous et tout ce qui vous touche, je leur tesmoignerai que je n'en serai ingrat et ce pendant je demeurerai

Monsieur de Germainvilliers, votre affectionné amy, C. de Lorraine.

Vesoul, ce 27 février 1634.

Jean de Sarrasin était un rude et vaillant officier, sévère pour lui-même, sévère pour les autres, ne connaissant que la discipline et le devoir. Il traitait les bourgeois comme ses propres soldats. Depuis plus de 30 ans, il faisait partie de la garnison de La Mothe, d'abord comme capitaine-enseigne d'une compagnie, puis, depuis le 10 février 1614, comme Lieutenant au gouvernement, remplaçant le gouverneur. La population le détestait et avait manifesté souvent ses plaintes contre les rigueurs de son commandement. Aussi au commencement de 1634, quand elle se vit sur le point d'être assiégée et d'être asservie entièrement à l'autorité militaire, les plus ardents renouvelèrent leurs doléances et les firent parvenir à Son Altesse. C'est ce qui motiva les lettres que nous venons de reproduire. Dans le chapitre xx de sa relation du siège, du Boys de Riocour y fait quelque allusion quand il parle *d'appliquer plus de douceur dans le service* et qu'il rappelle que les bourgeois s'imaginoient que le Sr de Germainvilliers ne tendoit, par toutes ses actions, qu'à la commune ruine de leur liberté, et, se souvenant de la disgrâce qui lui était arrivé huit jours avant le siège, apprehendoient ses commendements.

IV

Le Puits de La Mothe

Bien souvent, dans des excursions à la Mothe, avec des touristes militaires ou civils, il était question du puits de la ville. L'emplacement est à peu près connu, mais aucun vestige n'en reste. Sur le plateau, toute recherche est inutile, car ce puits étant construit dans le rempart lui-même et le rempart ayant été détruit, le puits a disparu avec lui. On ne peut le retrouver qu'au pied de la ceinture du rocher, dans ce qui formait autrefois le fossé de la ville. Un de nos habitants de Bourmont, le dernier qui ait vu ce puits intact, nous a conservé la note suivante : *Le petit puits, dit-il, été déblayé et vidé à fond le 27 avril 1816 et jours précédents ; .il a cinq pieds de diamètre et environ quatre-vingt pieds de profondeur. Bâti avec le revêtement du rempart et compris dans son épaisseur, il touchait au mur intérieur du parapet, dont la roche lui servait de paroi d'un côté, et des autres côtés, il était fait en carreaudage. D'après les mesures que j'ai prises en ce moment, ce puits se trouve à 65 mètres de l'épaule de la plateforme Saint-François et à 85 mètres du redan de la poterne du bastion le Duc.*

V

Mobilier de l'église de La Mothe

Dans la *Revue de Champagne et de Brie* (Tome XXI, page 26), nous avons publié des inventaires du mobilier de l'église Notre-Dame de La Mothe, au moment de sa destruction. Ces pièces officielles donnaient une assez pauvre idée de la richesse de notre Chapitre. Il est vrai que, depuis plus de vingt ans, la guerre ravageait le pays : La Mothe, deux fois bloquée, avait été deux fois assiégée et prise. Que de ruines, que de pertes, que de besoins dans de telles occurrences ! Les objets précieux qui n'étaient pas devenu la proie de l'ennemi, avaient été nécessairement cachés ou transportés au loin : toutes les chapelles particulières des chanoines avaient été mises en lieu sûr. Avec les temps redevenus sereins, ils se retrouvèrent. La misère de notre Chapitre devait donc être plus apparente que réelle. C'est ce que démontre la note suivante de nos archives :

Le Chapitre de La Mothe transféré à Bourmont, dit un correspondant de 1775, était un des plus riches et des plus florissants de la province. Nous avons vu, encore de nos jours, les beaux et anciens ornements que les chanoines avaient rapporté de La Mothe. Mais ce qu'il y avait de plus précieux étaient des calices finement ouvragés avec leurs patènes dorées ; un Melchisedech ou ostensor pour exposer le Saint-Sacrement, l'encensoir et la navette, tout en argent et d'un travail de ciselure exquis. L'ostensor surtout, don royal, était une pièce unique dans son genre : il formait un vaisseau supporté par quatre piliers couverts d'un dôme surmonté d'une croix et de deux petites figures d'argent, le tout porté sur un pied en moulures et ciselures et le tout aussi d'argent massif ; et au milieu de la niche à jour qui formait l'assemblage, était un soleil en or pour recevoir la sainte Hostie, accompagné de deux anges qui semblaient le soutenir. Il y avait, en outre, une grande croix ancienne en pierreries que l'on portait en procession. Les Dames de Poussey ont tout emporté, ne laissant qu'un calice et ciboire en argent, le reliquaire de saint Florentin : c'est avec la plus grande douleur que la ville de Bourmont a appris que ces chanoinesses avaient vendu les vases précieux à des marchands roulants, qui les ont mis en pièces à l'instant même de la vente.

Comme le chapitre de La Mothe fondé en 1259, transféré à Bourmont en 1645, fut supprimé, et ses biens donnés aux Dames de Poussey en 1761, par le roi de Pologne *sous le prétexte que ses revenus étaient insuffisants pour l'entretenir*, nous avons cherché à nous rendre compte de cette raison gouvernementale et l'avons trouvée arbitraire et inique. Il résulte en effet de pièces authentiques, qu'en 1750, les biens du Chapitre donnaient un revenu minimum de 16,641 francs, sans tenir compte de divers cens et arrages et de menues fournitures en argent, ni des rentes des chapelles de Saint-Florentin, unies en 1722 à la mense de la collégiale. Il était alors composé d'un Prévôt à double prébende, de dix chanoines et de deux vicaires semi-prébendés : chaque prébende rapportait ainsi 1280 fr. En 1790, le revenu de ces mêmes biens montait à 22,800 francs, soit 1750 francs pour chaque chanoine. Aujourd'hui, un pareil budget serait loin de constituer la misère !!!

VI

Le dernier maire de La Mothe

Toutes les chroniques et relations imprimées jusqu'alors sur La Mothe désignent le dernier maire de la ville sous le nom d'Etienne Charles ; c'est une erreur qui doit être relevée : il se nommait Estienne Choël.

Fils de Denys Choël, marchand venu de Vaudoncourt à La Mothe, Estienne Choël dut naître en cette ville vers 1615 ; ce qui nous le fait supposer, c'est la qualification de *Mothenis* que lui donnent diverses pièces de l'époque. Après avoir été *escolier au collège de La Mothe*, il acheva ses études à Pont-à-Mousson et y obtint ses lettres de licencié en droit. Le 26 février 1641, il était reçu avocat au Baillage du Bassigny et pour faire ses preuves, prononçait en séance publique un discours sur la noble profession d'avocat.

On le voit alors époux de Marie Briard, fille de Dominique Briard et de Françoise Vouillemin. De ce mariage naquirent deux enfants, une fille Catherine née le 17 février 1643, dont fut parrain Charles Héraudel, Prévôt des chanoines et un fils, Nicolas Estienne, né le 12 octobre 1644, dont les parrain et marraine furent Nicolas Collin, Procureur postulant et Gabrielle de Lisle, femme de Henry de Roncourt.

Le 4 juin 1645, jour de la Pentecôte, Estienne Choël fut choisi pour maire de la ville, en remplacement de Claude Thouvenel, dans l'assemblée générale des bourgeois des trois ordres, convoqués de porte en porte et réunis en corps de communauté à l'issue des Vêpres au devant de la grande croix de la ville. C'était plus que jamais une mission de confiance et de dévouement, car les temps étaient bien sombres : depuis six mois la ville était assiégée; les travaux de mine serpentaient sous les bastions; on sentait l'agonie et dans 26 jours la dernière heure allait sonner. Nous ne pouvons dire quelle fut la conduite d'Estienne Choël pendant ce court délai : elle fut certainement celle d'un bon citoyen et d'un fidèle lorrain. On le voit en effet le 10 juin 1645 réunir d'urgence la communauté de la ville pour lui faire voter une somme de 200 fr. destinée à *acheter du vin aux soldats en cas de bresche*.

La Mothe ayant capitulé le 1er juillet, Estienne Choël avec Nicolas Collin son lieutenant et les autres bourgeois dut prêter serment de fidélité au roi de France le vendredi 7 juillet.

Après la destruction de la ville et la dispersion de ses habitants, Estienne Choël fut encore obligé de conserver ses fonctions de maire. En avril 1646, il réunit à diverses fois les anciens bourgeois de La Mothe en l'auditoire de Bourmont, pour s'occuper des affaires de la communauté et notamment des cloches de l'église vendues à Forgemol, marchand de Chaumont et pour lesquelles la ville était assignée à Paris. Après lui un commissaire fut choisi par les habitants pour arriver à la liquidation.

Cette année terrible avait profondément affecté Estienne Choël. Outre les calamités générales que son cœur de patriote avait ressenties si vivement, il lui fallait encore assister à la ruine de ses foyers et au démantèlement complet de sa ville natale. Sa fille était morte au commencement du siège ; sa femme, mère d'un enfant de sept mois, venait aussi de succomber et était une des dernières victimes enterrées au cimetière de la ville. Son chagrin fut tel qu'il se retira du monde et embrassa l'état ecclésiastique. En 1648, il est prêtre demeurant à Bulgnéville, puis curé d'Hagnéville. Il dut mourir en cette dernière commune vers 1665.

La famille Choël était noble, elle portait : *Bandé et contrebande d'or et de sable*. Ces armoiries sont gravées en l'église Saint-Nicolas de Neufchâteau, en la chapelle du saint nom de Jésus et de la Vierge, par suite d'une fondation faite en 1687 par Marie Choël, veuve de Nicolas de Landrian et sœur d'Estienne Choël.

VII

Défenseurs de La Mothe qui ont signé la capitulation de 1645

La Bibliothèque d'Epinal conserve l'original des articles de la capitulation que le conseil de guerre de La Mothe avait décidé de présenter au marquis de Villeroy le 30 juin 1645. Un fac-simile de cette pièce historique a été publié dans le Tome XI des *Annales de la Société d'émulation des Vosges* ; M. Chapellier l'a accompagné de notes biographiques très intéressantes sur chacun des personnages qui y figurent. Quelques uns d'entre eux sont cependant restés inconnus à notre savant et laborieux compatriote. J'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans les registres du Bailliage du Bassigny diverses signatures originales ; leur comparaison avec celles du fac-simile m'a permis de reconnaître et de préciser avec certitude plusieurs de ces signataires. C'est cette constatation que je tiens à mentionner ici, espérant, dans un travail ultérieur, donner des renseignements aussi étendus que possible sur ces valeureux défenseurs de La Mothe et même sur beaucoup de ses plus notables habitants.

Une des signatures qui semblait être Formouze doit se lire *St Amour*. C'est absolument certain. Voici ce que nous avons découvert sur ce personnage qui ne forme qu'une seule et même personne avec celle nommée *Puissey* par le *Mercure de France* et *Prinsay* par les *Relations imprimées*. Il s'agit de François Pricquez, marchand et barbier de profession à Damblain, surnommé St Amour. Dans tous les actes ordinaires, il ne signe que ce surnom et les nombreuses signatures retrouvées par nous sont identiques à celle du fac-simile. Il était fils de Philbert Pricquez, médecin à Metz et Darnblain et de Suzanne Simonnot ; cette dernière veuve vers 1615 avec trois mineurs, François, Didier et Lazare se remaria à Pierre de Bonvalot, gentilhomme appointé de la citadelle de Metz. En 1624, François Pricquez était marié à Jeanne de Saint-Hilaire ou Jeanne Hilaire, et demeurait à Damblain. Leurs enfants étant morts jeunes, ces deux époux se firent une donation mutuelle en 1644. Présent au 1er siège de La Mothe en 1634, au blocus de 1642, St Amour se distingua à la bataille de Liffolle-Grand comme capitaine du régiment de Clicquot. Au dernier siège, il est mentionné comme major et capitaine de ce même régiment. Après la ruine de la ville, il continua la guerre de partisans pour le duc Charles IV et enfin se retira en son logis de Damblain. On l'y trouve trafiquant et admodiateur des dîmes de diverses communes de la région. Il y mourut en décembre 1669. Ses héritiers présomptifs étaient Claude Tassart, chirurgien à Vrécourt et sa sœur Barbe Tassart. Jeanne de Saint-Hilaire renonça à la communauté, s'en tenant aux droits de son contrat de mariage. En 1678, elle abandonna ses immeubles de Damblain et de Villotte, à charge d'être entretenue sa vie durant, à Françoise Martinot, épouse du noble Claude de Bouzey et à Marie Martinot, épouse de François Latresse, tabellion en la baronnie de Beaufremont.

Nicolas Le Noir, enseigne de la compagnie Pricquez en 1640 ; enseigne de Mr Despinal en 1643, était capitaine d'infanterie en 1645 et marié à Marie-Madeleine Malcuyt, fille de Nicolas Malcuyt, receveur de Removille. Il était fils de Georges le Noir et marchand à

Champigneulles, près de Bourmont. Ses signatures si correctes ne peuvent donner lieu à aucune confusion.

Claude de Maillefert, capitaine et major d'infanterie à La Mothe, avait épousé, en 1641, Marie-Magdeleine d'Hacourt, fille de Claude d'Hacourt, Procureur général de Lorraine et de Jacqueline Bourrellet. Leur résidence était la maison forte de Brainville. Décédé colonel d'infanterie en 1651, il laissait sa veuve et trois mineurs 1° Catherine de Maillefert, épouse de Martin Lorrion, de Nancy, qui vendirent leurs biens du bailliage du Bassigny à Martin Symon, receveur de S. A. et à Jean Huguet, seigneur de Pagny la Blanche-Côte et de Graffigny ; 2° Joseph de Maillefert, resté célibataire, qui continua d'habiter Brainville jusqu'à sa mort avec sa mère, puis avec ses sœurs utérines Jeanne et Henriette de Lisle ; 3° Madeleine de Maillefert, née en 1647. On désigne comme aïeux de ces mineurs Mansuy de Maillefert et Catherine de La Croix, demeurans à Souveraincourt, comté de Vaudémont. Un de leurs oncles, frère de leur père, Sébastien de Maillefert, aussi capitaine à La Mothe, fut tué à un des sièges, il n'en est plus fait mention après 1643. Marie-Magdeleine d'Hacourt, étant veuve, se remaria à Charles-Emmanuel de Lisle.

Claude de Mussey, seigneur de Chaumont-la-Ville, capitaine-enseigne en la garnison de La Mothe de 1609 à 1630, est décédé en campagne pendant l'été de 1630. De son mariage avec Marie Thabouret¹², il laissait : 1° Jeanne de Mussey, femme de Gabriel du Cerf, qui moururent tous deux de la peste en 1637, ayant une fille Gabrielle, mariée plus tard à Charles Hector de Beaufort, de Jubainville ; 2° Anne de Mussey, émancipée en 1637, mariée en 1639 à François de Mussey, seigneur de Lichecourt, lieutenant d'infanterie à La Mothe, tué en expédition en juin 1643. Anne se remaria à Sébastien de La Vosge, capitaine d'infanterie. C'est celui-ci qui apposa sa signature sur la capitulation. Sébastien mourut lieutenant-colonel vers 1659, laissant sa veuve survivante. 3° Renée de Mussey, née en 1624, épousa en 1641 Jacques des Brochers, seigneur des Loges, lieutenant d'infanterie, autre défenseur de La Mothe, déjà veuf d'Aymée Sarrazin, fille de Jean Sarrazin de Germainvilliers et de Marguerite de Hey. Aymée Sarrazin était déjà elle-même veuve de Jean Jacquinet, seigneur du fief de Soulaucourt.

Hector de Lespine, seigneur de Martigny, Mandres-sur-Vair, Saint-Ouen, lieutenant des gardes de S.A., né en 1547, décédé en 1622, était marié à Renée Héraudel. Ils eurent quatre enfants : 1° René de Lespine, décédé chanoine de La-Mothe vers 1663. 2° Nicolas de Lespine, sieur de Mandres, Rébeufville, lieutenant des gardes de S.A., époux de Anne Monginot, décédée en 1637 avec cinq enfants, dont Claude de Lespine, mort lieutenant-colonel en 1664, époux de Marie-Charlotte de Grignet et Anne de Lespine, épouse de Charles de Mitry, seigneur de Griport. 3° Hector de Lespine, seigneur de Saint-Ouen, né en 1598, mort en 1659 colonel d'infanterie. De son mariage avec Elisabeth de Coirnot, il eut quatre enfants : Anne de Lespine, épouse de Errard de La Vaux, seigneur de Vrécourt ; Denys de Lespine, seigneur de Saint-Ouen en partie, époux de Théodore Marguerite de Silvestre, qui, veuve vers 1672, habitait La Chapelle (Pays-Bas) ; Jeanne-Claude de Lespine, épouse de Henry de Bonnet, seigneur de Delouze ; Yolande de Lespine, épouse de Jean-Antoine Bresson, seigneur de Bourbévelle. Ce fut cet Hector de Lespine qui signa le second la capitulation de 1645, *H. D. Saintoin*. Son fils Denys, aussi capitaine à La Mothe en ce moment, la signa *Saint Ouain*. 4° Le dernier enfant d'Hector de Lespine et de Renée Héraudel, fut Didière de Lespine, mariée à Gaspard de Villermin, à Rouceux-le-Neufchateau. Ce fut encore un des officiers qui apposa sa signature sur cette capitulation.

François Gauthier était avocat au Bailliage du Bassigny à Tignécourt en 1613 et conseiller de S. A. en 1628 et époux de Anne.... Ses trois enfants furent 1° Françoise Gauthier,

¹² Claude de Mussey était déjà veuf avec un fils Dominique qui mourut à Blénod avant 1633. Son blason portait *d'azur à 4 chevrons d'or*. Sa seconde femme Marguerite Thabouret était fille de Ferry Thabouret et de celle Boulongne Le Vain.

épouse de Claude Dumesnil, mort capitaine à La Mothe en janvier 1645, puis épouse de Salomon de Grammont le jeune. 2° François Gauthier, dit *Provancher*, capitaine d'infanterie décédé vers 1650, laissant des mineurs dont François Jacquinet, de Lamarche était curateur. 3° Pierre Gauthier, aussi capitaine, anobli en 1660 et seigneur de Tignécourt, mari de Catherine de Thisac, déjà veuve de Humbert Plumerel, seigneur de Widranges. Les signataires de la capitulation furent François et Pierre Gauthier, fils.

Antoine de Barrisien de Marne devait habiter Hagnéville. En 1645, il était capitaine à La Mothe et époux de Françoise Blanchelaine.

Antoine de Rambonnet, capitaine d'infanterie pour S. A., à la Mothe, était époux de Charlotte Thirion en 1645. C'est tout ce que nous pouvons en dire. Pour des recherches ultérieures, nous mentionnons la note suivante d'un des registres du Bailliage : *Le 31 mai 1635, Demoiselle Claude du May, veuve de feu le sieur Jean Kambounet ou Rembonnet de Thuilier, demeurant à Jainvillotte, a déclaré qu'elle est avertie de fait certain que le sieur de Kambounet son mari est décédé à Bourbonne-les-Bains dès le 2 du présent mois, et d'autant qu'elle craint que si elle se déclarait compassionnière à la communauté d'iceluy et d'elle, cela ne préjudicie à ses portions matrimoniales ; à ce sujet elle déclare renoncer à ladite communauté : elle ajoute qu'il n'est pas besoin d'inventaire, pour n'y avoir aucuns biens meubles ou immeubles provenant de la communauté et que, depuis le 14 août dernier qu'ils se sont espousés, ils n'ont entré en mesnage, ayant été peu de jours à La Mothe, en maison d'amis, le dit sieur ayant séjourné quelque temps à Jainvillotte jusqu'au 29 décembre dernier, ayant emprunté quelques meubles, pendant leur séjour au dit Jainvillotte, de dame Claudine Rouyer sa mère avec promesse de les lui rendre.*

Sébastien Thomas, dit La Coste, capitaine en 1645, époux de Barbe Pierre, habitait Colombey en 1664. Un autre officier, Léonard La Coste, époux de Jeanne Grisard, habitait alors Gonaincourt-sous-Bourmont ; mais il est toujours désigné comme lieutenant pour le Roi de France après 1634 et comme gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

La signature *Bonviller* doit être de Jacques d'Ourches dont nous donnons ci-dessous la filiation. François d'Ourches, chevalier, seigneur de Vidampierre, Delouze, Sauville, Parey-sous-Montfort et Rozières-en-Blois est décédé vers 1663. Il avait épousé en 1^{res} noces, en 1609, Marguerite Héraudel dont il eut : 1° Yolande d'Ourches, épouse de Charles Daubonne, sieur de Thoury, gouverneur des ville et château de Ligny, résidant à Sauville. 2° Jacques d'Ourches, chevalier, seigneur de Bonvilliers, Sauville en partie, Delouze, Belrupt, Escles et Chamailles ; gouverneur et prévôt de Saint-Mihiel, sergent de bataille et colonel de cavalerie, qui avait épousé Claude-Louise de La Vallée, déjà veuve de François Bastien, lieutenant au Bailliage de Vosge. Jacques d'Ourches mourut en 1669 et sa veuve en 1672 avec un fils mineur Louis-Charles. La signature *Bonviller* doit être de lui. Après la mort de Marguerite Héraudel, François d'Ourches épousa en 2^{es} noces en 1623, Béatrice Berman¹³ dont il eut 1° Nicolas-François d'Ourches, chevalier, seigneur de Parey-sous-Montfort, puis de Belmont et saint Remimont, marié à Marie Sarrazin de Germainvilliers et décédé en 1666 major de cavalerie pour S. A., dans un combat livré dans le Palatinat. 2° Magdeleine d'Ourches, épouse de Claude de Lescarnelot, seigneur de Raincourt et de Parey-sous-Montfort en partie. 3° Gabrielle d'Ourches. Béatrice Berman étant décédée, François d'Ourches se remaria pour la troisième fois à Claudiane Remy dont il eut Claude-Antoine d'Ourches, chevalier, seigneur haut justicier, moyen et bas de Rozière-en-Blois et de Vidampierre, époux d'Elisabeth de Roncourt, fille du sénéchal René de Roncourt et de Barbe Sarrazin, demeurant à Rozières, puis à Outremécourt. Elisabeth de Roncourt mourut en 1669, laissant son mari gardien noble de ses mineurs Marie, François et Nicolas les d'Ourches.

¹³ Béatrice Berman était, depuis 1616, veuve de Eléazar Barrois, seigneur de Boucq en partie. Leur fille, Elisabeth Barrois, fut mariée à Jean Pistor, à Nancy.

VIII

La Mothe devient seigneur d'Outremécourt

Au commencement du XVI^e siècle, les seigneuries d'Outremécourt et de Chaumont-la-Ville appartenaient à Didier de Mandres et Guillaume de Mandres, son frère. Philiberte, fille unique de Guillaume et son mari Jehan le Craisté vendirent leur part à Didier. Ce dernier, décédé en 1536, laissait deux fils, Richard et Remy.

Remy de Mandres épousa Marguerite de Jainville dont il eut trois enfants : 1^o Antoinette, mariée à Christophe de Bertheville, seigneur de Frasnais, d'Outremécourt et de Chaumont-la-Ville en partie, d'abord écuyer d'écurie de Monseigneur, puis maître d'hôtel de S. A., demeurant en France. 2^o Marguerite, épouse de Claude de Thuillières, seigneur de Blainville, qui était veuve en 1579 et dame à la suite de Madame de Bourbonne, Gabrielle de Bassompierre. 3^o Magdeleine, épouse de Marc de Sablans, seigneur de Bethoncourt, habitant au comté de Bourgogne. Ces trois enfants restés mineurs vers 1556, étaient placés sous la tutelle de leur oncle Richard de Mandres et la curatelle d'Henry de Jainville, écuyer, seigneur d'Avangine. Comme ils n'habitaient le pays ni l'un ni l'autre, ils sollicitèrent et obtinrent de son Altesse un délai d'un an pour faire le partage de la succession de leurs père et mère, faire réparer la maison du fief et venir résider.

Richard de Mandres était marié à Claudine de Vy : ils eurent une fille, Elisabeth, qu'on trouve épouse de Loys de Saint-Loup, écuyer, seigneur de Jainvillotte, Saint-Julien et Outremécourt en partie et demeurant à Jainvillotte. Loys de Saint-Loup, décédé en juin 1575, laissait sa veuve et quatre enfants mineurs, Jean, Epvre ou Aymée, Elisabeth et Richard. Leur conseil de famille était composé avec Elisabeth de Mandres, de Claude de Verrières, seigneur d'Amanty, demeurant à Vezon, de Jean du Haultoy, seigneur de Landaville et Blondfontaine, de François de Lignéville, seigneur de Tantonville, de Nicolas Bilista, seigneur de La Roche. Elisabeth de Mandres mourut en janvier 1587. Leur fils, Jean de Saint-Loup décéda en 1589. Leur fille Epvre ou Aymée fut mariée à Charles de Gallo, seigneur de Saint-Jean, capitaine de Neufchateau mort en 1599 ; sa veuve qui habitait Jainvillotte y mourut en 1620, laissant 4 enfants : Henri, Charles, Dlle Claude et Anne mariée en 1619 à Pierre du Cerf. Une autre fille, Elisabeth de Saint-Loup, qui était âgée de 25 ans en 1594 et dame en l'église de Saint-Pierre de Remiremont, épousa ensuite Pierre de Jaully, seigneur de Dracy. Le quatrième enfant de Loys de Saint-Loup et d'Elisabeth de Mandres fut Richard de Saint-Loup qu'on voit gentilhomme servant de S. A. en 1594 et capitaine de Neufchateau en 1603. Il est signalé comme joueur et dépensier et criblé de dettes. Après s'être fait aider maintes fois par ses parents et amis, il fut enfin abandonné par eux. Harcelé par de nombreux créanciers, Richard s'aboucha avec Estienne de Roncourt et lui vendit sa part de la seigneurie d'Outremécourt pour le compte de René d'Anglure, gouverneur de La Mothe. Dans les délais de la Coutume, cette part fut revendiquée par Christophe de Bertheville et sa femme Antoinette qui se la firent restituer par retrait lignager et devinrent ainsi seuls propriétaires de la seigneurie.

Christophe de Bertheville eut d'Antoinette de Mandres deux enfants : 1^o Charles de Bertheville, époux de Anne de Nettancourt, décédé en 1620 après avoir fait bâtir la chapelle d'Outremécourt ; 2^o Gabrielle de Bertheville, mariée à Jean de Vezon, écuyer, seigneur de La Mothe Safourneau (en l'Auxois) et d'Outremécourt et habitant Bertheville.

En 1622, étant veuve, Gabrielle de Bertheville, alors dame de Bréchainville et Mont et demeurant à Grand, eut des pourparlers avec Jean de Sarrazin, seigneur de Germainvilliers, pour lui vendre la seigneurie d'Outremécourt, grevée d'hypothèques. La vente

précédemment faite de l'hôtel de La Mothe et de la terre de Chaumont-la-Ville n'avait pas suffi à désintéresser les créanciers de Jean de Vezon. Ces pourparlers ayant échoué, Gabrielle consentit à ce que cette seigneurie soit décrétée, vendue et adjugée en justice. L'acquéreur fut Nicolas Rouyer, conseiller d'Etat de S. A. à Saint-Mihiel, au nom de sa femme Françoise Boyer, veuve de Nicolas Oudin. A l'instigation des officiers du Bailliage et sur les pressantes instances des habitants de La Mothe auxquels le voisinage de cette seigneurie causait de nombreuses tracasseries et difficultés relativement aux droits utiles Nicolas Rouyer se désista de son acquisition au profit de la ville par contrat du 9 septembre 1623. Dans cet acte, est mentionné le consentement de Gabrielle de Berthéleville, d'Anne de Nettancourt, de Pierre Chevalier, écuyer, seigneur de Tatignécourt, écuyer d'écurie de madame de Vaudémont et de Gabrielle de Thuillières, veuve de François de Gellénoncourt, qui y firent maintenir la réserve du douaire de Anne de Nettancourt. Cette cession fut confirmée par le duc Henry le 13 décembre 1623, en supprimant la qualité de fief de cette terre, mais à charge que les justices et juridictions hautes, moyennes et basses et foncières lui reviendraient et appartiendraient à ses officiers de La Mothe, ainsi que les amendes, épaves et confiscations. La communauté ne pouvait conserver les biens et devait les vendre dans un délai de quatre ans. La ville fut mise en possession réelle de cette seigneurie le 8 février 1624 par le Lieutenant général Antoine du Boys, en présence des habitants convoqués spécialement à cet effet qui y donnèrent leur consentement.

IX

Un Menhir à La Mothe

Une pierre druidique, ou menhir, appelée *la Pierre Hardie*, existait autrefois au centre du plateau de La Mothe. Elle était haute et fruste. Presque adossée à la maison qui fait l'angle de la grande rue allant à l'église et de la rue qui descend au puits, elle semblait regarder le couchant. A ses côtés s'élevait une grande croix que la dévotion de la population y avait érigée de longue date.

L'existence de ce monument celtique, resté inconnu jusqu'alors, nous a été signalée par un différend survenu à son occasion et consigné sur les registres du Bailliage du Bassigny. Nous copions à peu près textuellement les renseignements qui le concernent :

A notre souverain Seigneur, supplie très humblement votre humble vassal, chambellan et subject Jean de La Vault et vos pauvres bourgeois de La Mothe, vouloir ordonner votre bon plaisir sur l'assiette de LA PIERRE HARDIE du dit lieu, à ce qu'il n'en advienne plus de difficulté entre les dits remonstrans, et ils supplieront le Créateur pour vos nobles estats et vos lignées ; signé : V. Domptaille, J. Rouyer, de La Vault, A. Regnault, mayeur.

Veue en conseil le présent placet, ensemble l'acte en tesmoignage y joint faisant mention de l'accord touchant la PIERRE HARDIE dont est question, désirant mettre fin à ce dtfférend, nous avons commis et.commettons par cette, le sieur du Chastellet nostre Bailly au Bassigny, pour au plus tost que faire se pourra et a sa première commodité, se transporter en nostre dite ville de La Mothe et ordonner sur le transport et assiette fixe de la dite PIERRE HARDIE, ainsy et en tel lieu qu'il verra et cognoistra pour le plus commode et convenable ; de ce faire lui avons donné et donnons plein pouvoir, autorité, commission, mandement spécial, voulant à lui en ce estre obéy et diligemment entendu, par tous nos officiers, hommes et subjects qu'il appartiendra, car ainsy nous plaist. Expédié à Nancy le 14 décembre 1575. Signé Charles.

Nous Philibert du Chastellet, sieur du dit lieu Doncourt, Gironcourt et Bailly du Bassigny, obtempérant à la volonté de notre souverain prince et seigneur Monseigneur le Duc, à ce portée en son noble décret ci dessus, ayant veu l'accord des parties au dit placet, après avoir visité l'assiette de LA PIERRE HARDIE appelée vulgairement, assise en la ville de La Mothe, proche la Croix, au devant de la maison de Maistre Jean Barroys arbelétrier, d'une part, et d'autre à Anthoine Mareschal, hors du chemin, lieu par nous trouvé estre le plus commode et propre, sans offense de la rue ni d'aulcuns, tant pour passer que pour repasser, avons partant laissé la dite pierre au dit lieu et ordonné qu'elle y demeurera perpétuellement sans pouvoir estre déplacée, condamnant partant les dites parties supplians respectivement de tenir ferme et stable cette nostre présente ordonnance, à telle peine que de droit, despens, dommages et intérêts ; ordonnons au surplus que le dit placet et décret seront signrifiés aux dites parties, avec nostre présente ordonnance, afin de ne prétendre cause d'ignorance et enregistrés au Registre du Bailliage. Donné par nous susdit Bailly, sous notre seing manuel ce 14^e jour de mai 1576. Ainsi signé : Philibert du Chastellet, Bailly du Bassigny.

Ce jourdhuy, 25 juillet 1576, nous Philibert du Chastellet, Bailly, estant arrivé de notre château de Doncourt au lieu de La Mothe sur l'heure de sept à huit du matin, tirant de notre logis à l'église, parvenu au devant de la maison du sieur de La Vault, avons trouvé proche les fenestres d'icelle maison, la pierre vulgairement appelée la PIERRE HARDIE transportée au dit lieu, selon ce qui nous a été dit la nuit de dimanche dernier 22^e du dit mois : icelle prise en son lieu et assiette qui estoit au devant de la maison de Jean Barroys, arbelétrier,

proche de la Croix, regardant à la porte de Soulaucourt, auquel lieu il y a environ un an, par le consentement du sieur de La Vaulx, gens de justice, manans et habitans de La Mothe, entre lesquels l'assise de la dite Pierre estoit en dispute, auroit été mise par nous et le sieur de Bazoilles, lors lieutenant de capitaine au dit lieu, et depuis suivant l'ordonnance expresse de nostre Souverain du 14° décembre dernier et nostre sentence rendue le 14° de mai, ou il estoit dit que la dite Pierre demeureroit au dit lieu, demeurant les parties y condamnées, comme nous avons le dit jour, pour le mespris et contretènement du décret de nostre souverain Seigneur et le peu d'écoute de nostre sentence, par tel transport de la dite Pierre a jour de dimanche nuitamment, ordonné à Claude Millot, l'un de nos sergens de faire commandement au sergent de maire du lieu, pour absence d'iceluy et celle de son lieutenant, afin d'ajourner les manans et habitans, a comparoir ce dit jour par devant nous en notre logis et domicile à l'heure de quatre attendant cinq, pour savoir d'iceux si tel transport venait de leur part, conseil et adveu. Attendant la dite heure et voulant de nostre office informer du dit transport afin de savoir la vérité, aurions aussi ordonné à Mougeot Viroit aussi sergent, d'ajourner tous les voisins résidant proche l'assiette de la dite Pierre : ce qu'il auroit fait. Faisant le dit adjournement, s'est présenté Jehan Rouyer, mayeur de La Mothe qui, au nom des habitans, s'est porté pour appellant des dits adjournements comme du tout : Pour révérence duquel appel, avons différé de passer oultre et l'heure de la dite assignation venant, sommes rentré en notre logis ou aucun habitans ne s'est présenté.

Sur la poursuite de Jehan de la Vaulx, seigneur de Vrécourt, un nouveau décret de S. A. du 7 août 1576 ordonna l'exécution de la sentence du Bailly, en présence des habitants. Ceux-ci furent adjournés à cet effet le 27 août devant Philibert du Chastellet et malgré trois interpellations ne comparurent pas. Le Bailly venait d'enjoindre à huit ouvriers de commencer *le remuement et transfert de la dite Pierre devant la croix au devant de l'oratoire, ce qu'ils avaient déjà fait de deux pieds proche la première marche*, quand Jehan Rouyer, mayeur, se présenta avec une feuille de papier en laquelle la communauté exposait qu'elle n'avait jamais entendu aller contre l'édit de son souverain Seigneur, voulant demeurer les humbles observateurs d'iceluy de tout leur pouvoir ; que le sieur de La Vaulx avait présenté sa requête seul et sans l'aveu des habitants ; qu'elle demandait sursis pour remontrer à S. A. l'intérêt qu'ils ont que la *PIERRE HARDIE demeure au lieu où elle est.à présent, lieu de toute ancienneté et d'où elle a été déplacée par l'autorité privée du sieur de La Vaulx, n'estant la maison au devant de laquelle la dite Pierre est assise non de fief mais de roture, appartenant au veuve et héritiers de feu Humbert Mourtin.*

Le Registre du Bailliage ne donnant plus aucun renseignement sur la décision prise, nous ne pouvons dire si le vœu des habitants a été exaucé ; mais la constatation de l'existence de cette *Pierre Levée* nous a paru digne d'être conservée à la postérité.

X

Aperçu sur la population de La Mothe

Les archives de la commune d'Outremécourt contiennent un registre, intitulé *Bastisterium de Parochiae de Mothâ*, comprenant les naissances de la ville de La Mothe du 4 janvier 1641 au 19 juillet 1645. Ce cahier, le seul qui parait nous avoir été conservé est écrit de la même main et parfaitement tenu. Un feuillet de mars et avril 1644 a été déchiré et est perdu. Il est sans rature et on n'y remarque qu'un seul blanc au bas d'une page, entre un acte du 25 et un autre du 28 avril 1641. Ce blanc ne doit pas indiquer un acte oublié et a dû être laissé avec intention pour marquer la fin de l'occupation française après *la petite Paix* et la rentrée dans la ville des troupes lorraines sous le commandement du sieur de Germainvilliers. Le dernier baptême inscrit est du 19 juillet 1645 et est immédiatement cloturé comme il suit : *Voilà le dernier enfant baptisé à la Mothe par le soussigné curé, vicaire de Messieurs les Vénérables, la ville ayant été rendue aux Français pour la seconde fois et rasée jusques aux fondements comme elle se voit à present, nonobstant le traité fait entre M. Le Marquis de Villeroy, commandant l'armée du Roy et le seigneur de Clicquot, gouverneur de la ville pour son Altesse. Fait le 8 septembre 1645. Signé : Antoine Vigneron, prestre indigne.*

Ce registre précieux a été sérieusement étudié par nous ; nous en donnons le résumé dans le tableau suivant :

| MOIS | 1641 | | | 1642 | | | 1643 | | | 1644 | | | 1645 | | |
|---------------|-----------|----------|-------|-----------|----------|-------|-----------|----------|-------|-----------|----------|-------|-----------|----------|-------|
| | Masculins | Féminins | Total | Masculins | Féminins | Total | Masculins | Féminins | Total | Masculins | Féminins | Total | Masculins | Féminins | Total |
| Janvier . . . | 2 | 4 | 7 | 8 | 7 | 15 | 8 | 5 | 13 | 6 | 4 | 10 | 4 | 2 | 6 |
| Février . . . | 4 | 1 | 5 | 3 | 3 | 6 | 5 | 10 | 15 | 2 | 2 | 4 | 6 | 5 | 11 |
| Mars . . . | 5 | 2 | 7 | 6 | 2 | 8 | 10 | 4 | 14 | * | * | 8 | 4 | 8 | 12 |
| Avril . . . | 4 | 2 | 6 | 3 | 1 | 4 | 2 | 3 | 5 | * | * | 8 | 7 | 4 | 11 |
| Mai . . . | 1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 7 | 2 | 2 | 4 | 6 | 1 | 7 | 4 | 5 | 9 |
| Juin . . . | 8 | 3 | 6 | 1 | 3 | 4 | 2 | 6 | 8 | 5 | 3 | 8 | 4 | 6 | 10 |
| Juillet . . . | 1 | 1 | 2 | 3 | 2 | 5 | 4 | 4 | 8 | 8 | 5 | 13 | * | * | * |
| Août . . . | 2 | * | 2 | 4 | 2 | 6 | 3 | 1 | 4 | 7 | 6 | 13 | * | * | * |
| Septembre . . | 1 | 3 | 4 | 7 | 4 | 11 | 4 | 4 | 8 | 9 | 5 | 14 | * | * | * |
| Octobre . . . | 2 | 5 | 7 | 6 | 3 | 9 | 1 | 5 | 6 | 4 | 1 | 5 | * | * | * |
| Novembre . . | 6 | 2 | 8 | 8 | 7 | 15 | 2 | 4 | 6 | 6 | 3 | 9 | * | * | * |
| Décembre . . | 2 | 6 | 8 | 6 | 4 | 10 | 5 | * | 5 | 4 | 7 | 11 | * | * | * |
| Total . . . | 34 | 30 | 64 | 58 | 42 | 100 | 48 | 48 | 96 | 65 | 45 | 110 | 29 | 30 | 59 |

Je dois faire remarquer qu'en mars et avril 1644, par suite de la perte d'un feuillet, je n'ai pu constater exactement les naissances, mais les autres feuilles du registre comportant toutes de 16 à 22 actes par recto et verso, j'ai adopté le chiffre le plus faible pour le total de ces deux mois. Dans ce tableau, j'ai omis les trois naissances du commencement de juillet 1645 pour n'opérer que sur un semestre complet.

Avec ce document officiel, il est facile de se rendre compte, avec une assez grande certitude de la population de la ville pendant les dernières années de son existence. Admettant, qu'à cette époque, le rapport de la population aux naissances était de 28,34, c'est-à-dire qu'on comptait une naissance par 28,75 habitants, on obtiendrait les chiffres que nous consignons ci-dessous :

| ANNÉES | NAISSANCES | | TOTAL | POPULATION TOTALE |
|--------|------------|----------|-------|----------------------|
| | Masculins | Féminins | | |
| 1641 | 34 | 30 | 64 | 1840 |
| 1642 | 58 | 42 | 100 | 2875 |
| 1643 | 48 | 48 | 96 | 2760 |
| 1644 | 65 | 45 | 110 | 3162 |
| 1645 | * | * | 118 | 3392 |

La moyenne de ces cinq années donnerait une population de 2.850 habitants. Ce chiffre est certainement exagéré. On était alors dans une période de troubles et de guerre. La ville restituée au Duc de Lorraine ne cessait d'être en alarme et était tour à tour menacée par du Hallier, le comte de Grancey, Arnault et enfin par Magalotti. La garnison augmentait ou diminuait suivant le péril et faisait dominer la population civile par la population flottante. L'année 1641 pourrait seule donner un résultat à peu près normal et satisfaisant. En effet, la garnison française qui était peu nombreuse venait de quitter la ville, laissant la place aux troupes lorraines, d'abord une, puis deux compagnies. La plupart de ces soldats, il est vrai, étaient mariés et avaient leurs femmes avec eux. C'était donc un effectif de 4 à 500 étrangers. Ce nombre déduit nous aurions, à notre avis, le chiffre de la population réellement municipale qui aurait été de 1340 à 1440 habitants.

Des recensements indiquent qu'en 1600, il y avait 215 conduits ou ménages à La Mothe.